



Enfant majeur sans emploi veut quitter le domicile

Par Visiteur

Bonjour,

Mon fils âgé de 19 ans veut quitter le domicile pour aller s'installer chez sa copine âgée de 16 ans et vivant chez son père. Je suis séparé du papa d'Anthony depuis que celui-ci a 1 an 1/2 mais nous sommes restés en très bon terme pour notre fils. Anthony étant resté à ma charge, donc sous mon toit. Personnellement, ayant refait ma vie depuis 8 ans, je dois quitter mon pays (la Nouvelle-Calédonie) pour immigrer au Canada avec mon mari et mes enfants au mois de Mars 2011. Anthony vient d'obtenir son BTS (BAC +2) cette année 2010. Il est donc pour l'instant sans emploi. Son père reprendra le relai d'hébergement pour Anthony (nourri logé blanchit, sous réserve qu'il trouve un travail) lors de mon départ puisqu'Anthony ne veut pas immigrer au Canada avec moi, ayant une copine en Nouvelle-Calédonie. Anthony est-il en droit de quitter le domicile à sa convenance, n'ayant pas de revenu pour assumer ses besoins quotidiens ??? Quels recours avons-nous, avec son papa, pour l'en empêcher, du moins jusqu'à ce qu'il s'assume financièrement (à quelle hauteur de salaire ?) ? Merci de me répondre assez rapidement, devant quitter la Nouvelle-Calédonie très bientôt.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Votre fils étant majeur il a tout à fait le droit d'agir à sa guise et de vivre où il le désire quand bien même il ne serait pas autonome financière. Par contre en raison de cette absence d'autonomie vous êtes dans l'obligation avec son père de subvenir à ses besoins.

Je crains fort hormis la persuasion d'aller vivre chez son père plutôt que chez son amie vous n'avez pas d'autre solution du moins juridique.

Cordialement

Par Visiteur

Merci vivement de votre réponse complète à ma question, et votre efficacité relative au délai de celle-ci. Vous souhaitant une bonne journée, Cordialement.

Par Visiteur

Chère madame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
Excellentes fêtes de fin d'année.

Bien cordialement